

nable collègue a donné à entendre que si l'on établit les taxes convenues, il y aura lutte, car ainsi qu'il l'a dit, les propriétaires de camions et de navires "ne se laisseront pas vaincre sans combattre". Qu'est-ce à dire? Cela signifie une réduction et non une augmentation des tarifs. L'honorable membre donne à entendre que les compagnies de navigation et de camionnage sont disposées à engager la lutte au sujet de tous les barèmes de prix établis par les chemins de fer, sous le régime des taxes convenues. En raccourci, les taxes convenues n'entraîneront d'augmentation des prix pour personne au Canada. Leur établissement entraînera une réduction des prix de transport et sera dans l'intérêt public.

L'honorable M. HAIG: Je réponds ceci à mon honorable ami: s'il a raison, les chemins de fer perdront de l'argent.

L'honorable M. CALDER: Non, pas nécessairement.

L'honorable M. HAIG: Ils feront donc faillite; par conséquent, ces charges retomberont sur l'Etat.

L'honorable M. CALDER: Non, les chemins de fer n'obtiendront pas les avantages escomptés.

L'honorable M. HAIG: Prenons le cas d'un navire allant de Montréal à Québec. Le fret de 100 livres de biscuit est de 15 cents. Là-dessus, le chemin de fer baisse son tarif et obtient le trafic. Si j'étais le propriétaire du navire, que ferais-je? Je réduirais le fret à 10 cents ou même à un prix inférieur, juste assez pour payer les frais de combustible et les salaires du personnel.

L'honorable M. CALDER: C'est dans l'intérêt public.

L'honorable M. COPP: En l'espèce, le fabricant serait le bénéficiaire.

L'honorable M. HAIG: Un instant, s'il vous plaît. Un navire dure environ cinq ans, je suppose. Je ne suis pas expert en la matière. Mais supposons qu'il dure dix ans.

L'honorable M. BLACK: Vingt-cinq ans.

L'honorable M. HAIG: Disons vingt-cinq ans. En réalité, ce n'est pas exact, car il faut tenir compte des réparations. Une fois le bateau éliminé, le chemin de fer va hausser le tarif.

L'honorable M. MARSHALL: Et la Commission des chemins de fer?

L'honorable M. HAIG: Elle ne peut empêcher la hausse des prix.

L'honorable M. MARSHALL: Si, elle le peut.

L'hon. M. CALDER.

L'honorable M. HAIG: Les compagnies ferroviaires prétendent que leur exploitation n'est pas rémunératrice.

L'honorable M. MARSHALL: Les chemins de fer n'avaient pas l'autorisation d'augmenter leurs tarifs à l'époque de Jim Mabee.

L'honorable M. HAIG: Mais il est mort et enterré.

L'honorable M. MARSHALL: Il a fait de la bonne besogne, quand il était ici.

L'honorable M. HAIG: J'en conviens. C'est ce que la population de la Grande-Bretagne redoute maintenant. D'après les nouvelles d'Angleterre, les acheteurs, les producteurs et les expéditeurs craignent qu'une fois éliminée la concurrence de la route, les chemins de fer ne haussent leurs prix.

L'honorable M. CALDER: Les camions reprendront leur service.

L'honorable M. HAIG: Non.

L'honorable M. CALDER: Pourquoi pas?

L'honorable M. HAIG: Quand le camion aura été chassé de la grande route, il sera bien difficile de l'y ramener. Entre temps, le public canadien en souffrira. Le projet de loi a simplement pour objet de protéger ou de sauver les chemins de fer, mais il ne les sauvera pas, si mon honorable ami (l'honorable M. Calder) a raison. Pendant cinq ou dix ans, il y aura une guerre de tarifs et les voies ferrées perdront du trafic. Entre temps régnera une incertitude désastreuse pour les affaires. Telle est ma réponse à mon honorable ami.

Des VOIX: Au vote!

L'honorable HENRY A. MULLINS: Honorables sénateurs, j'ai écouté avec une certaine attention les commentaires de l'honorable sénateur junior de Winnipeg (l'honorable M. Haig) et je ne saurais y souscrire. J'habite l'Ouest depuis aussi longtemps que lui. Je connais le péril que constituent les camions et je ne suis pas en faveur des camions. J'appuie le bill ainsi modifié. J'invite mon honorable ami à aller voir à Toronto ou à Winnipeg les camions déposer le bétail dans les cours à bestiaux. Les camions ont ruiné l'industrie du bétail et constituent un péril national.

Permettez-moi de dire, pour la gouverne de mon honorable ami, que nous avons acclamé l'inauguration de la voie ferrée à Winnipeg, et le chemin de fer nous accordait un tarif inférieur de 20 p. 100 à celui d'aujourd'hui. Les chemins de fer ne détruiront pas leurs embranchements dans diverses régions du Manitoba pour nous laisser isolés et à la merci des camions.